



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 31 mai 2024

Mesures agro-environnementales (MAEC) « système » pour le territoire du territoire zone intermédiaire Poitou-Charentes (ZIPC) Lancement de l'instruction des demandes 2023

Les zones intermédiaires agricoles, au sein de l'ex-région Poitou-Charentes, se caractérisent par une diversité des filières de production (polyculture, élevage), sur des terres à faible potentiel de rendement, ce qui génère une irrégularité dans les productions.

Aussi, le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) ZIPC propose aux agriculteurs la prise en compte des particularités territoriales pour contribuer durablement à la transition agroécologique et à la souveraineté alimentaire. Les mesures MAEC proposées répondent à la diversité des modes et des systèmes de production présents sur chaque territoire.

Les enjeux pour les polyculteurs de la zone intermédiaire sont ainsi de :

- diversifier les assolements
- limiter les plantes invasives par la rotation des cultures
- limiter les coûts de production et l'empreinte carbone
- limiter la consommation en eau
- développer les cultures protéiques

En Vienne, les mesures qui engagent l'ensemble du système de production des exploitants sur le territoire ZIPC concernent 226 exploitations. Elles représentent un volume financier d'environ 13 M€ qui engagera les exploitations dans la transition agro-écologique à l'aide de contrats d'une durée de 5 années.

Le 31 mai 2024, l'agence de services et de paiement (ASP) a mis à disposition de la direction départementale des territoires de la Vienne les outils d'instruction permettant la mise en paiement de ces dossiers. L'instruction a débuté dès aujourd'hui.

Il est néanmoins nécessaire, pour une grande partie des dossiers, de revenir vers les demandeurs d'aide pour disposer d'éléments permettant le calcul de l'aide attribuée, notamment au regard des plafonds d'attribution en fonction des surfaces engagées. Cette étape conditionne le paiement effectif de l'aide. Aussi, les agriculteurs concernés sont invités à faire preuve de réactivité en transmettant rapidement les informations demandées afin que la mise en paiement de leurs dossiers ne soit pas retardée.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers